



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit

Question écrite n° 66577

Texte de la question

M. Jean Michel souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'endettement croissant des ménages français. Le niveau d'endettement des ménages a en effet connu en 2004, pour la troisième année consécutive, une hausse significative de près de 9 %, le montant de crédits alloués atteignant les 53,8 milliards d'euros. Poussé par l'assouplissement des conditions d'octroi des crédits et surtout par une forte pression immobilière, ce phénomène ne manque pas d'inquiéter la Banque de France et de nombreux experts, dans la mesure où l'endettement moyen des ménages représentait fin 2004 plus de 60 % de leurs revenus disponibles, contre 49,9 % en 1996. Autre élément marquant, l'endettement concerne des personnes de plus en plus jeunes, peu qualifiées et qui n'empruntent pas pour des projets de long terme, mais uniquement pour compléter leurs revenus. En période de croissance, d'aucuns conviennent qu'un tel endettement ne présenterait pas d'inconvénient majeur. Or, l'OCDE vient de réviser fortement à la baisse ses prévisions de croissance pour 2005 (+ 1,4 %, contre + 2,5 % annoncés par le Gouvernement), une croissance insuffisante pour faire repartir l'emploi et respecter l'engagement du Gouvernement d'une diminution de 10 % du chômage d'ici à la fin de l'année. Dans une telle situation de marasme économique, marquée d'une part par la nécessité de recourir au crédit, d'autre part par l'absence de perspectives de revenus suffisants, ce n'est donc rien de moins que l'insolvabilité des ménages qui menace. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend agir rapidement sur les piliers de la croissance, au premier rang desquels les bas revenus, afin de stimuler notre économie, et donc l'emploi, et ainsi sortir les ménages français de la spirale infernale de l'endettement.

Texte de la réponse

L'essor rapide de l'endettement des ménages (+ 6,2 % en 2003 et + 8,6 % en 2004), notamment lié au dynamisme des crédits au logement, est loin d'être une spécificité française. Cette évolution caractérise également la plupart des pays de la zone euro (+ 6,2 % en 2003 et + 8,7 % en 2004). De plus, les ménages français sont nettement moins endettés (leur dette totale représente 60 % de leur revenu disponible brut) que la majeure partie de leurs homologues de la zone euro (80 % du revenu disponible brut en moyenne) ou de l'Europe des 15 (91 % du revenu disponible brut). Si l'on considère la composition de l'endettement des ménages européens, il apparaît que la part des crédits à court terme (moins d'un an, soit principalement des crédits de trésorerie) a diminué dans la majeure partie des pays entre 2002 et 2003 et en France en particulier. En revanche, les encours de crédit à l'habitat ont progressé à un rythme soutenu en 2004 (+ 11 %) en France et dans la zone euro, sous l'effet conjugué du niveau historiquement bas des taux nominaux et de la hausse des prix de l'immobilier. Une fois mis en perspective, l'endettement des ménages français, y compris des ménages à bas revenus, n'apparaît donc pas exiger de politique globale visant à le contenir. Le Gouvernement a, par ailleurs, mis en place avec l'ensemble des acteurs concernés une politique volontaire de lutte contre les situations de surendettement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66577

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5722

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2453